REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 4 juillet 2023
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Qualité de l'air en 2022 à Genève: tendance favorable au-delà des effets dus à la pandémie

La qualité de l'air mesurée en 2022 à Genève s'inscrit à nouveau dans la tendance favorable observée ces dernières années, malgré la reprise des activités suite à la fin de la pandémie. Les voyants ne sont cependant pas encore tous au vert: comme par le passé, certaines exigences légales ne sont pas satisfaites. C'est vrai pour les particules fines, mais aussi pour l'ozone, dont les concentrations, favorisées par l'ensoleillement, reflètent les effets d'un été fortement marqué par la canicule. L'enjeu de la qualité de l'air demeure donc une priorité pour notre canton, qui poursuit son action volontariste dans ce domaine en continuant à cibler les émissions polluantes à la source et à protéger la santé publique en cas de smog au moyen du dispositif Stick'AIR.

L'Etat de Genève assure en permanence le suivi de la qualité de l'air du canton en employant des appareils scientifiques calibrés qui permettent des comparaisons fiables au cours du temps. L'ensemble des données récoltées au cours de l'année écoulée ont été analysées et sont présentées dans le rapport "Qualité de l'air 2022".

Une tendance favorable

Ce travail de synthèse annuel révèle que d'une façon générale, la qualité de l'air à Genève continue de s'inscrire dans une tendance favorable notée depuis plusieurs années. Les résultats encourageant relevés par les analyses ne sont cependant pas pleinement satisfaisants, car l'ensemble des exigences légales n'est pas encore rempli pour tous les polluants.

Résultats positifs pour un indicateur clé de la qualité de l'air

C'est du côté du dioxyde d'azote que le bilan est le plus positif: pour la seconde année consécutive, toutes les valeurs limites prévues par la loi sont respectées à Genève sur l'ensemble des points de mesures. Les taux de ce polluant, qui constitue un indicateur clé de la qualité de l'air, se sont stabilisés après une chute très sensible en 2020, en lien avec la diminution des transports consécutive aux restrictions sanitaires.

PM10: toutes les limites de concentration annuelles respectées

En 2022, les taux en particules fines sont parmi les plus faibles observés depuis le début des mesures, il y a 25 ans, même si la reprise des activités semble avoir entraîné un effet de

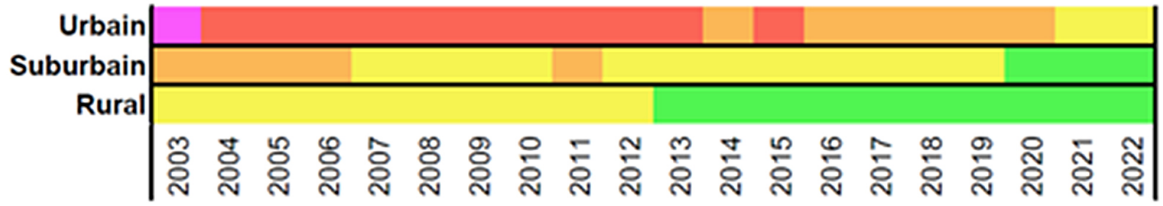
rebond par rapport à l'année précédente. Les limites légales des concentrations annuelles pour les PM10 (particules fines de moins de 10 microns) sont ainsi une nouvelle fois respectées partout à Genève, comme c'est le cas depuis 2015. Cependant, suite notamment aux passages de nuages de sable du Sahara, cinq pics journaliers de PM10 ont été notés durant l'année par la station de mesure du centre-ville, soit deux dépassements de plus que le nombre autorisé par la loi. De plus, les PM2,5 de la zone urbaine ont à nouveau légèrement dépassé l'exigence légale de 10 µg/m3, avec une valeur annuelle de 11,1 µg/m3, alors que ce seuil est respecté dans le reste du canton.

Climat et étés caniculaires: l'ozone demeure un point noir

Des concentrations excessives d'ozone ont été régulièrement relevées sur l'ensemble du canton durant l'été 2022, notamment en dehors de la ville. Pour ces dernières années, ces dépassements ont été les plus nombreux depuis 2018, reflétant directement les effets de l'été passé particulièrement chaud. En effet, l'ozone est un composé chimique qui se forme à partir de polluants sous l'effet d'un fort ensoleillement et de températures élevées. La multiplication des étés caniculaires augmente donc le risque de pics de pollution estivale: dans ce contexte, l'ozone demeure à Genève un point noir pour la qualité de l'air.

Poursuivre les efforts pour notre ressource la plus vitale

Le bilan de la qualité de l'air 2022 démontre une nouvelle fois que les actions d'assainissement ciblant les émissions à la source avec des mesures à long terme, comme le fait le canton de Genève dans le cadre de sa Stratégie de protection de l'air 2030, portent leurs fruits.



Variation de l'indicateur de pollution de l'air annuel de référence pour les contextes urbain, suburbain et rural à Genève. La couleur verte marque le respect de l'ensemble des exigences légales.

Tous les voyants ne sont cependant pas encore au vert, notamment en ville. De plus, des pics de pollution peuvent survenir à la suite d'épisodes météorologiques défavorables, qui peuvent nécessiter l'activation du dispositif anti-smog Stick'AIR (voir l'encadré). Continuer à améliorer la qualité de l'air et poursuivre les actions entreprises demeure donc une priorité pour notre canton afin de toujours mieux protéger la santé de la population.

Pour découvrir tous les résultats: "Qualité de l'air 2022"

Stick'AIR et smog estival: début de la saison sensible

Les tendances favorables régulièrement notées en matière de qualité de l'air à Genève ne permettent malheureusement pas d'écarter le risque de pic de pollution. En effet, il suffit d'un épisode météorologique défavorable - ensoleillement marqué en été ou effet de cuvette d'air froid en hiver - pour que les concentrations de polluants augmentent soudainement durant quelques jours. Dans ces circonstances, afin de protéger la santé publique, le canton active le

dispositif "Stick'AIR", qui prévoit des mesures progressives incluant la circulation différenciée et, dans un deuxième temps, la gratuité des transports publics. Ainsi, en cas de smog, seuls les véhicules arborant un des macarons Stick'AIR autorisés durant l'épisode de pollution sont habilités à circuler au centre de l'agglomération: des éléments à garder à l'esprit en cette période qui marque le début de la saison sensible pour l'émergence des pics de pollution à l'ozone.

Pour en savoir plus: Mme Aline Staub Spörri, directrice du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, DT, T. 022 388 80 41.